Commission canadienne du tourisme

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2026

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (la « CCT »), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est une société d'État appartenant entièrement au gouvernement du Canada. Ayant pour mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme, l'organisme renforce la compétitivité du Canada en tant que destination mondiale de premier plan pour les voyages d'agrément et les voyages d'affaires. En partenariat avec les secteurs public et privé, Destination Canada attire les visiteurs et favorise les dépenses touristiques au moyen d'activités de marketing et de développement, en communiquant des renseignements opportuns et en encourageant la collaboration qui stimule la croissance économique, soutient la prospérité entrepreneuriale et génère prospérité et bien-être pour le Canada dans son ensemble.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Résultats trimestriels

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2026	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2025	Écart
Produits provenant de partenaires	**3 041**	**3 891**	**(850)**
Les produits provenant des partenaires ont diminué de 850 k$, principalement en raison du calendrier des campagnes de marketing et des initiatives de partenariat.			
Produits d'intérêts	**138**	**136**	**2**
Les produits d'intérêts ont augmenté de 2 k$, principalement en raison des intérêts reçus sur les déclarations fiscales trimestrielles, partiellement contrebalancés par la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires, qui se sont établis en moyenne à 2,6 % en 2026 comparativement à 3,1 % en 2025.			
Autres produits	**163**	**193**	**(30)**
Les autres produits ont diminué de 30 k$, principalement en raison du calendrier de la récupération des taxes à la consommation.			
Marketing et ventes	**19 615**	**32 046**	**(12 431)**
Les charges du Marketing et des ventes ont diminué de 12,4 M$, principalement en raison d'une réduction des dépenses liées au FACI comme le programme initial a pris fin (8,6 M$), de la réduction des dépenses liées au contenu général à la fin de la campagne « Le Canada naturellement. » (1,1 M$) et de la baisse de l'activité dans les marchés étrangers (4,1 M$). Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par la hausse des dépenses dans le marketing général (1,1 M$) et les événements d'affaires (780 k$). Les dépenses du Marketing et des ventes pour l'exercice complet devraient correspondre au budget d'ici la fin de l'exercice.			
Renseignements et analytique	**2 880**	**3 013**	**(133)**
Les charges des Renseignements et de l'analytique ont diminué de 133 k$, principalement en raison de la capitalisation accrue des coûts de développement admissibles associés au Consortium de données touristiques canadiennes (CDTC) en 2026.			
Services généraux	**2 113**	**1 844**	**269**
Les charges des Services généraux ont augmenté de 269 k$, principalement en raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement pour soutenir la capacité de l'organisme et d'une baisse de la capitalisation au sein des Services généraux, les coûts admissibles liés au Consortium de données touristiques canadiennes (CDTC) ayant été imputés aux Renseignements et à l'analytique en 2026.			
Avancement du secteur	**762**	**925**	**(163)**
Les charges de l'Avancement du secteur ont diminué de 163 k$, principalement parce que les groupes de travail consultatifs d'Étoile du Nord ont pris fin en 2025, sans activité comparable en 2026.			
Développement des destinations	**592**	**590**	**2**
Les charges du Développement des destinations ont augmenté de 2 k$ et étaient généralement conformes à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement le calendrier du MIPIM et des activités de la stratégie de corridors touristiques entre les périodes de déclaration.			
Crédits parlementaires	**33 668**	**35 616**	**(1 948)**
Les crédits parlementaires ont diminué de 1,9 M$, principalement en raison du calendrier des prélèvements de fonds par rapport aux besoins de trésorerie liés à l'exploitation.			

Résultats depuis le début de l'année

(en milliers)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2026	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2025	Écart
Produits provenant de partenaires	**7 058**	**7 027**	**31**

Les produits provenant des partenaires ont augmenté de 31 k$, principalement en raison de la hausse des produits provenant de Consortium de données touristiques canadiennes (CDTC) et de partenariats dans certains marchés, qui sont partiellement contrebalancés par la baisse d'autres activités de partenariat.

Produits d'intérêts	**345**	**467**	**(122)**

Les produits d'intérêts ont diminué de 122 k$, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires (2,6 % en 2026, comparativement à 3,1 % en 2025).

Autres produits	**490**	**507**	**(17)**

Les autres produits ont diminué de 17 k$, principalement en raison du calendrier de la récupération des taxes à la consommation.

Marketing et ventes	**65 734**	**72 815**	**(7 081)**

Les charges du Marketing et des ventes ont diminué de 7,1 M$, principalement en raison d'une réduction des dépenses liées au FACI comme le programme initial a pris fin (5,8 M$), de la réduction des dépenses liées au contenu général après l'achèvement en 2025 des activités de lancement de la nouvelle plateforme de la marque « Le Canada, naturellement. » (1,9 M$) et de la baisse de l'activité dans certains marchés étrangers et des fonctions de soutien connexes (3,1 M$). Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par la hausse des dépenses dans le marketing général et les partenariats pour les initiatives liées à la Coupe du Monde de la FIFA (2,3 M$) et le développement des activités en Chine (1,4 M$).

Renseignements et analytique	**8 672**	**8 858**	**(186)**

Les charges des Renseignements et de l'analytique ont diminué de 186 k$, principalement en raison de la capitalisation accrue des coûts de développement admissibles associés au Consortium de données touristiques canadiennes (CDTC) en 2026.

Services généraux	**6 746**	**5 768**	**978**

Les charges des Services généraux ont augmenté de 978 k$, principalement en raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement pour soutenir la capacité de l'organisme et d'une baisse de la capitalisation au sein des Services généraux, les coûts admissibles liés au Consortium de données touristiques canadiennes (CDTC) ayant été imputés aux Renseignements et à l'analytique en 2026.

Avancement du secteur	**2 982**	**3 142**	**(160)**

Les charges de l'Avancement du secteur ont diminué de 160 k$, principalement parce que les groupes de travail consultatifs d'Étoile du Nord ont pris fin en 2025, sans activité comparable en 2026.

Développement des destinations	**1 765**	**1 447**	**318**

Les charges du Développement des destinations ont augmenté de 318 k$, principalement en raison des activités d'attraction des investissements initialement prévues au T4 de 2025, y compris les initiatives du Financial Times et du MIPIM, qui ont été mises en œuvre au T1 de 2026.

Crédits parlementaires	**89 878**	**91 826**	**(1 948)**

Les crédits parlementaires ont diminué de 1,9 M$, principalement en raison du calendrier des prélèvements de fonds par rapport aux besoins de trésorerie liés à l'exploitation.

Risques et incertitudes

En tant que société d'État fédérale exerçant ses activités dans un secteur touristique mondial dynamique, Destination Canada maintient un cadre de gestion des risques d'entreprise pour surveiller les risques émergents, évaluer les répercussions potentielles et appuyer une prise de décisions éclairée en faveur d'une croissance durable du tourisme.

Notre cadre de gestion des risques va au-delà des risques organisationnels et financiers habituels; il est premièrement fondé sur les risques macroéconomiques, puis sur les risques qui sont propres à l'industrie touristique. Cet ensemble d'information fournit une base solide pour cerner les risques stratégiques auxquels doit faire face notre organisme. Ces risques sont classés selon quatre catégories : économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Risque résiduel élevé | Risque résiduel plutôt élevé | Risque résiduel moyen | Risque résiduel plutôt faible | Risque résiduel faible

CATÉGORIE ÉCONOMIQUE — **2025 :** ● **T3 de 2026 :** ●

La stratégie de Destination Canada, « Tourisme 2030 : Un monde de possibilités », favorise la croissance durable à long terme du secteur touristique canadien dans un marché mondial hautement concurrentiel et en constante évolution.

Synthèse : Il existe un risque que la capacité de Destination Canada à favoriser une croissance durable du tourisme et à renforcer la résilience du secteur soit compromise par l'effet conjugué des pressions externes sur les marchés et des contraintes de capacité internes. La persistance de l'incertitude économique, les pressions budgétaires, les perturbations commerciales, les changements géopolitiques et l'évolution des comportements des voyageurs pourraient entraîner une baisse de la fréquentation et des dépenses touristiques. Parallèlement, la concurrence accrue de destinations internationales disposant de moyens importants pourrait nuire à la compétitivité du Canada en tant que destination touristique. En outre, les investissements limités des secteurs public et privé, les pénuries de main-d'œuvre, les contraintes en matière d'infrastructures et de capacités ainsi que le rythme des bouleversements technologiques pourraient limiter la capacité du secteur à saisir les possibilités de croissance, à accroître sa productivité et à s'adapter à l'évolution des conditions du marché. La conjugaison de ces facteurs pourrait entraîner une baisse du nombre de visiteurs et des pertes économiques pour le secteur, tout en nuisant à la capacité de Destination Canada de mener ses activités et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Résumé des mesures d'atténuation : Nous renforçons la compétitivité du Canada sur la scène touristique mondiale en collaboration avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux en mettant l'accent sur de grands leviers afin d'harmoniser les activités, de répartir efficacement les ressources et de maximiser le rendement du capital investi. Grâce à des stratégies de marketing et de mise en marché novatrices, à des efforts accrus en matière de développement des destinations ainsi qu'à des capacités de recherche et d'analyse de pointe, nous positionnons le Canada de manière à tirer parti de la demande sur les marchés existants et émergents, tout en nous adaptant à l'évolution des tendances économiques et géopolitiques ainsi que des comportements des voyageurs. Nous soutenons également la croissance du secteur en mobilisant les parties prenantes, en menant des initiatives visant à attirer les investissements, en favorisant la productivité de la main-d'œuvre et la transformation numérique, ainsi qu'en encourageant l'adoption de technologies émergentes comme l'intelligence artificielle. Ces mesures

contribuent à renforcer la résilience du secteur, à éclairer la prise de décisions et à préserver la compétitivité à long terme du Canada en tant que destination touristique.

Risques émergents et accrus

- **Contraintes en matière de ressources**
  Il existe un risque que Destination Canada ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour enregistrer une croissance rapide, générer des retombées importantes et renforcer la résilience du secteur à long terme. Ce risque est accentué par les pressions budgétaires actuelles, notamment l'inflation et les contraintes budgétaires globales du gouvernement, qui pourraient limiter les fonds disponibles et réduire la flexibilité nécessaire pour investir dans des priorités stratégiques. Des investissements insuffisants pourraient également empêcher le Canada de tirer pleinement parti de son positionnement avantageux en tant que destination touristique et de la demande internationale croissante pour générer des recettes touristiques supplémentaires, accroître les recettes fiscales fédérales, créer des emplois et produire des retombées économiques plus larges pour les communautés aux quatre coins du pays. Pour atténuer ce risque, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre stratégie visant à porter les recettes touristiques annuelles à 160 milliards de dollars d'ici 2030. Nous mettrons également en évidence la contribution du tourisme à la croissance, aux exportations, à la diversification et à la prospérité des collectivités, en nous appuyant sur un solide RCI actuellement établi à 24:1. Enfin, nous miserons sur les partenariats avec les gouvernements et l'industrie, optimiserons les investissements concertés et améliorerons la productivité, la gouvernance et l'affectation des ressources.

- **Bouleversements technologiques et productivité**
  Il existe un risque que Destination Canada et le secteur touristique ne soient pas préparés aux bouleversements technologiques, en particulier dans des domaines comme l'IA, qui ont une incidence sur le marketing, les activités et la prestation de services. Sans investissement en amont dans la modernisation numérique et le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'innovation et la productivité pourraient reculer, ce qui affaiblirait la compétitivité du secteur touristique canadien à l'échelle mondiale. Pour atténuer ce risque, nous adapterons le positionnement du Canada à l'essor de la recherche et de la découverte propulsées par l'IA, afin que des contenus et des expériences canadiennes fiables et pertinents soient bien représentés dans les réponses et les recommandations fournies aux voyageurs. Nous renforcerons les capacités en matière d'IA, de données et de technologies numériques au sein de Destination Canada et du secteur touristique, collaborerons avec des partenaires de premier plan des secteurs de la technologie et du tourisme, ferons progresser la gouvernance responsable de l'IA et les compétences de la main-d'œuvre, et tirerons parti de l'IA pour accroître la productivité, éclairer la prise de décisions et améliorer le rendement des activités de marketing.

- **Manque d'investissement dans le secteur, de capacités et de main-d'œuvre**
  Il existe un risque que Destination Canada ne soit pas en mesure de tirer parti de la croissance de l'économie du tourisme en raison du manque d'investissement, des capacités limitées et de la pénurie de main-d'œuvre. Ces défis peuvent découler d'un environnement politique défavorable, d'une conjoncture économique difficile et d'une coordination limitée entre les diverses administrations, ce qui affaiblirait les infrastructures, réduirait la qualité des produits et limiterait le

vivier de talents, nuisant ainsi à la compétitivité du Canada. Pour atténuer ce risque, nous intensifierons nos efforts pour attirer les investissements touristiques et contribuerons à créer des conditions propices à la croissance. Nous mobiliserons les gouvernements, les organismes de développement régional, les investisseurs et l'industrie autour des possibilités prioritaires, ferons progresser le développement des destinations, mettrons les données et les connaissances sur le tourisme au service des décisions d'investissement et de planification, et renforcerons les capacités du secteur ainsi que la résilience de la main-d'œuvre.

- **Baisse de la compétitivité mondiale**
  Il existe un risque que la compétitivité du Canada sur la scène touristique mondiale perde du terrain, alors que les destinations concurrentes continuent d'investir massivement dans le marketing à l'échelle mondiale, le développement des destinations, l'expérience des visiteurs, l'accès aérien, les infrastructures touristiques et l'innovation. Si le Canada ne parvient pas à renforcer les principaux facteurs de sa compétitivité touristique, notamment l'attrait des destinations, l'accessibilité, l'expérience des visiteurs, la capacité d'accueil, les investissements, l'innovation et le positionnement des destinations, il pourrait perdre des parts de marché au profit de destinations concurrentes, ce qui réduirait la pertinence du pays en tant que destination touristique et lui ferait manquer des occasions de croissance. Destination Canada atténuera ce risque en collaborant avec l'industrie et les gouvernements en vue de renforcer les principaux facteurs de compétitivité touristique et de contribuer à la réalisation de la vision Étoile du Nord 2030.

CATÉGORIE ENVIRONNEMENTALE **2025 :** ● **T3 de 2026 :** ●

L'une des initiatives névralgiques de notre stratégie consiste à soutenir l'adoption par le secteur de principes régénérateurs. Cela consiste à trouver un équilibre entre la prospérité économique, l'intendance environnementale et l'inclusion sociale. En encourageant les pratiques régénératrices et résilientes, Destination Canada contribue à renforcer la confiance des visiteurs, aide les communautés et les destinations à se préparer aux perturbations liées aux conditions météorologiques et préserve les richesses naturelles et culturelles qui caractérisent le tourisme au Canada.

Synthèse : Le risque existe que des phénomènes météorologiques extrêmes et perturbateurs, notamment les feux de forêt, les chaleurs extrêmes, les hivers doux et secs et les inondations, ainsi que la dégradation de l'environnement ou la perception de pratiques de durabilité insuffisantes au sein de Destination Canada ou dans l'ensemble de l'écosystème touristique aient des répercussions négatives. Ces répercussions pourraient avoir une incidence négative sur la perception des voyageurs, porter atteinte à la réputation du Canada et réduire le nombre de visites. Les perturbations liées aux conditions météorologiques peuvent également influer sur la perception de la sécurité et du niveau de préparation des destinations, avec des répercussions plus larges sur la performance du secteur.

Résumé des mesures d'atténuation : Destination Canada fait progresser les principes du tourisme régénérateur qui soutiennent la croissance économique tout en favorisant l'intendance environnementale

et l'inclusivité sociale. Nous avons intégré les considérations relatives aux risques climatiques dans la planification du développement des destinations afin d'améliorer la résilience à long terme, et la coordination entre les organismes a été renforcée pour surveiller les événements liés aux conditions météorologiques et leurs répercussions sur l'opinion des voyageurs et les résultats du secteur, ainsi que pour y répondre. Grâce à nos partenariats, nous fournissons à l'industrie des conseils et des pratiques exemplaires pour faire face aux événements liés aux conditions météorologiques, appuyons la planification des mesures d'urgence et faisons progresser les initiatives en matière de durabilité ainsi que les cadres de mesure qui confortent le leadership du Canada en matière de développement touristique responsable. Notre engagement en faveur de la durabilité se traduit également par nos efforts visant à réduire l'empreinte environnementale de nos activités et à promouvoir des événements d'affaires durables.

Risques émergents et accrus :

- **Répercussions des phénomènes météorologiques perturbateurs sur le tourisme**
  Il existe un risque que des phénomènes météorologiques perturbateurs (p. ex. les feux de forêt, les phénomènes météorologiques extrêmes, les hivers doux et secs et les inondations), conjugués aux communications et aux mesures d'intervention qui s'y rapportent, réduisent la capacité du Canada à accueillir des voyageurs pendant les périodes de risque accru. Cela pourrait nuire à la perception de la santé et de la sécurité au Canada ainsi qu'au niveau de préparation des destinations, et donc diminuer l'attrait du Canada en tant que destination touristique. Nous atténuerons ce risque en fournissant aux voyageurs et aux partenaires de l'industrie des conseils et des pratiques exemplaires concernant les conditions météorologiques. Nous coordonnerons également les communications en situation de crise et l'échange de renseignements dans l'ensemble du secteur touristique, et soutiendrons les efforts de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Enfin, nous encouragerons la mise en place de stratégies de dispersion saisonnière et régionale qui renforceront la résilience des destinations et répartiront les retombées du tourisme dans l'ensemble du Canada tout au long de l'année.

CATÉGORIE SOCIALE **2025 :** ● **T3 de 2026 :** ●

La confiance du public et l'acceptabilité sociale sont essentielles pour que le tourisme contribue positivement aux communautés et génère des retombées économiques et sociales à grande échelle.

Synthèse : Il existe un risque que la promotion du tourisme et les pratiques organisationnelles ne reflètent pas entièrement des approches équitables et inclusives ou qu'elles ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des communautés et des parties prenantes au niveau local, ce qui pourrait nuire au soutien et à la confiance du public. Les pressions soutenues liées à la charge de travail peuvent également avoir une incidence sur le bien-être du personnel et la résilience organisationnelle.

Résumé des mesures d'atténuation : Nos rapports fondés sur des données probantes, qui mettent en lumière la contribution du tourisme à l'emploi, au développement régional et au bien-être des communautés, continuent d'alimenter le soutien public et politique. Nous intégrons des considérations d'équité, de diversité et d'inclusion dans nos pratiques de marketing, de recrutement et d'approvisionnement, et nous continuons de faire progresser la réconciliation avec les peuples

autochtones grâce à des initiatives sectorielles et à des formations offertes au personnel. Nous avons également maintenu des mesures de soutien à la santé mentale afin d'améliorer le bien-être des membres du personnel et de renforcer la résilience organisationnelle. De plus, nous continuons de suivre l'opinion des résidents, de faire valoir l'importance du tourisme au moyen d'initiatives comme Valeur du tourisme et de réunir les leaders du secteur afin d'harmoniser les priorités et de renforcer le soutien à la croissance du tourisme. Ces efforts contribuent à renforcer la confiance du public, à éclairer les décisions stratégiques et à consolider le rôle du tourisme comme moteur de prospérité économique et de bien-être des collectivités.

Risques émergents et accrus :

- **Soutien public et politique**
  Il existe un risque que nous ne parvenions pas à consolider efficacement les perceptions positives de la population canadienne à l'égard du tourisme, ce qui aurait pour effet d'affaiblir le soutien des communautés, de freiner l'adoption de politiques favorables et de gâcher les expériences vécues par les visiteurs. Nous atténuerons ce risque en collaborant avec les gouvernements, les associations sectorielles, les organismes de destination, les entreprises et les partenaires communautaires afin de renforcer la fierté de la population canadienne à l'égard de ses collectivités et son désir d'accueillir des visiteurs, de faire valoir l'importance du tourisme et de créer un environnement politique plus favorable à l'essor du secteur.

GOUVERNANCE **2025 :** ● **T3 de 2026 :** ●

En tant que société d'État fédérale, Destination Canada s'engage à respecter des normes élevées de gouvernance et de responsabilité, conformément aux exigences législatives et réglementaires applicables.

Synthèse : Il existe un risque que l'efficacité de la gouvernance de Destination Canada soit mise à l'épreuve par l'augmentation des exigences réglementaires, financières, juridiques et de surveillance, ainsi que par la nécessité d'adapter les politiques internes et les cadres de gouvernance à l'évolution de la législation et des priorités gouvernementales. Les difficultés à attirer, à fidéliser et à perfectionner des membres qualifiés du conseil d'administration et de la haute direction, ainsi qu'à assurer la continuité dans les principaux rôles de gouvernance, pourraient nuire à l'efficacité de la surveillance et engendrer des risques pour la réputation. Une gestion inadéquate de ces enjeux pourrait réduire l'agilité de l'organisation, nuire à la conformité et à la responsabilisation, et compromettre son efficacité globale.

Résumé des mesures d'atténuation : Destination Canada surveille activement les risques émergents et réalise régulièrement des exercices de planification de scénarios pour que les mécanismes de gouvernance et de surveillance demeurent réactifs dans un contexte mondial en mutation rapide. Les renseignements de l'industrie sont communiqués aux comités consultatifs et aux partenaires du secteur pour éclairer la prise de décisions stratégiques. Nous avons terminé la modernisation de notre ensemble de politiques afin de renforcer les cadres de gouvernance internes, renforcé les mesures de cybersécurité et testé les plans de continuité des activités pour renforcer la résilience opérationnelle et la saine gestion des ressources publiques. En réponse à l'adoption accélérée de l'IA à l'échelle mondiale et au sein du secteur, nous avons également lancé des initiatives d'apprentissage internes ciblées pour renforcer les

capacités du personnel et soutenir l'utilisation responsable de l'IA. Ces mesures s'accompagnent d'une surveillance efficace de la part du conseil d'administration.

Risques émergents et accrus :

- **Cybersécurité**
  Il existe un risque que des cybermenaces croissantes nuisent à nos systèmes, entraînant d'éventuelles violations de données, une interruption des activités et une perte de confiance de la part des intervenants. Nous atténuons ce risque en disposant de répertoires de consultants en cybersécurité et en informatique afin de pouvoir traiter rapidement les incidents et de nous adapter aux changements législatifs. Nous renforcerons la cybersécurité en mettant en œuvre des protocoles robustes, en menant des contrôles réguliers et en formant le personnel à réagir en cas de menaces. Nous collaborerons également avec des partenaires des gouvernements et de l'industrie afin de rester à l'affût des nouvelles menaces et de garantir la sécurité des systèmes.

- **Tiers**
  Il existe un risque que la dépendance de Destination Canada à l'égard de fournisseurs de services et de partenaires externes entraîne des répercussions financières, opérationnelles, stratégiques ou réputationnelles si ces relations ne font pas l'objet d'une gouvernance, d'une surveillance et d'une gestion efficaces. Destination Canada s'appuie sur un vaste réseau de fournisseurs, de partenaires et d'organisations externes pour réaliser ses programmes et atteindre ses objectifs stratégiques. Des lacunes dans le rendement ou la surveillance de ces tiers, ou un manque d'harmonisation avec ceux-ci, pourraient entraîner des interruptions de service, compromettre l'atteinte des objectifs, soulever des enjeux de conformité, occasionner des pertes financières et susciter l'insatisfaction des parties prenantes. Ce risque ayant été récemment recensé, les mesures d'atténuation sont actuellement à l'étude afin de renforcer les pratiques de gouvernance et de surveillance des tiers ainsi que de gestion des risques qui leur sont associés.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Meaghan Ferrigno

Présidente-directrice générale par intérim
Vancouver (Canada)
12 novembre 2026



Keith Granbois

Chef des services financiers par intérim
Vancouver (Canada)
12 novembre 2026

Commission canadienne du tourisme

État de la situation financière

Au 30 septembre 2026

(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 656	14 087
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	372	1 331
Partenaires	213	407
Autres	32	23
Actif au titre des prestations constituées	3 317	3 317
Placements de portefeuille	1 010	983
	33 600	20 148
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	8 479	11 832
Rémunération du personnel	2 608	2 778
Gouvernement du Canada	600	840
Passif au titre des prestations constituées	1 610	1 657
Produits reportés	3 707	708
Crédits reportés	4 640	-
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	205	21
	21 849	17 836
Actifs financiers nets	11 751	2 312
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	4 142	2 323
Immobilisations corporelles	2 632	2 392
	6 774	4 715
Excédent accumulé	18 525	7 027

Commission canadienne du tourisme

État des résultats

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Produits		
Produits provenant de partenaires	7 058	7 027
Produit d'intérêts	345	467
Autres	490	507
	7 893	8 001
Charges		
Marketing et ventes	65 734	72 815
Renseignements et analytique	8 672	8 858
Services généraux	6 746	5 768
Avancement du secteur	2 982	3 142
Développement des destinations	1 765	1 447
Amortissement des immobilisations corporelles	474	495
	86 373	92 525
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(78 480)	(84 524)
Crédits parlementaires	89 878	91 826
Excédent pour l'exercice	11 398	7 302
Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période	7 027	9 033
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	18 425	16 335

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Gains de réévaluation accumulés au début de la période	1	119
Gains non réalisés attribuables au cours du change	100	25
Montants reclassés dans l'état des résultats	(1)	(119)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	99	(94)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	100	25

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Excédent pour l'exercice	11 398	7 302
Acquisition d'immobilisations corporelles	(723)	(675)
Amortissement des immobilisations corporelles	474	495
Cession nette d'immobilisations corporelles	9	-
	(240)	(180)
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation des charges payées d'avance	(1 818)	(4 820)
	(1 818)	(4 820)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	99	(94)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	9 439	2 208
Actifs financiers nets au début de la période	2 312	4 702
Actifs financiers nets à la fin de la période	11 751	6 910

Commission canadienne du tourisme

État des flux de trésorerie

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	94 518	96 525
Partenaires	10 242	9 816
Autres	1 634	433
Intérêt	345	467
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(74 190)	(80 168)
Paiements en espèces au personnel et au nom du personnel	(17 339)	(15 844)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	15 210	11 229
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(723)	(675)
Cession d'immobilisations corporelles	9	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(714)	(675)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(26)	(31)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(26)	(31)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	99	(94)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	14 569	10 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	14 087	14 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	28 656	25 321

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la « Commission »), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la *Loi*), et qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les membres du personnel et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements (DVACE) le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique sur les DVACE pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés

à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés quand ils sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à titre de crédits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant de partenaires

La Commission fournit divers biens et services à un groupe hétérogène de payeurs, comprenant aussi bien des organisations canadiennes qu'étrangères. On parle de produits issus d'opérations assorties d'obligations de prestation lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie convenue. La Commission évalue, pour chaque obligation de prestation, si celle-ci est remplie progressivement ou à un moment précis. Lorsque le respect d'une obligation de prestation est étalé dans le temps, la Commission mesure les progrès accomplis pour remplir celle-ci en tenant compte des caractéristiques des services fournis et du rythme des prestations fournies au payeur. Lorsqu'une obligation de prestation est remplie à un moment précis, la Commission comptabilise les produits lorsque le payeur s'est vu fournir les prestations associées au service promis. Lorsque la contrepartie est reçue avant la prestation de services ou la livraison de biens, elle est comptabilisée en tant que produits reportés, à condition de répondre à la définition d'un passif, et comptabilisée en tant que produit à mesure de l'exécution de chaque obligation de prestation.

La Commission ne dispose d'aucune source de produits provenant d'activités non récurrentes.

Produits des opérations avec contrepartie

Marketing auprès des consommateurs (agrément)

La Commission mène des activités de marketing des voyages d'agrément au Canada auprès des invités à valeur élevée dans les marchés mondiaux grâce à des campagnes de marketing, à la création de contenu et à la collaboration avec les provinces, les destinations et les partenaires commerciaux afin d'accroître la portée de ses activités et de convertir l'intérêt suscité en voyages.

Les produits sont généralement comptabilisés sur une période donnée à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Dans les cas où le payeur doit approuver le contenu créé avant qu'il ne soit livré, les produits sont comptabilisés à un moment précis, plus précisément

lorsque le payeur donne son approbation, remplissant ainsi l'obligation de prestation associée à ce contenu.

Événements d'affaires
Les Événements d'affaires se chargent d'organiser et de promouvoir des événements et des activités qui positionnent le Canada comme une destination de choix pour les conférences, les réunions d'affaires et les voyages de motivation en mobilisant les décideurs à l'échelle internationale. Ces activités comprennent notamment la coordination et la promotion du Canada dans le cadre de conférences et d'événements liés au tourisme auxquels participent divers médias de premier plan. Ces efforts visent à mettre en évidence les diverses attractions et expériences offertes par les destinations canadiennes et à faciliter les occasions de collaboration et de réseautage.

Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

Professionnels des voyages (agrément)
Les services liés aux professionnels des voyages (agrément) comprennent les services fournis aux partenaires et aux intermédiaires du secteur des voyages, y compris les partenariats de marketing conjoint, la participation à des événements et les activités de liaison avec les agents de voyages afin de soutenir la promotion et la vente de voyages au Canada.

Les produits sont comptabilisés sur une période donnée à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

Renseignements et analytique
La Commission fournit un accès par abonnement aux services de données et d'analyse par l'intermédiaire du Consortium de données touristiques canadiennes, une plateforme propulsée par l'IA. Cette plateforme offre un accès centralisé à des données, à des études et à des renseignements, ce qui évite d'aller consulter une multitude de sources de données et invite dans le même temps à la collaboration et à l'innovation.

Les produits sont comptabilisés proportionnellement sur la durée de l'abonnement.

c) Autres produits
Les autres produits se composent de frais recouvrés auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises
Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les charges et les produits sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au

poste Services généraux. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets (dette). La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds du marché monétaire remboursables à vue. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement ne sont pas amorties. Dès leur mise en service et leur disponibilité à l'utilisation, les coûts correspondants sont reclassés dans le poste approprié des immobilisations corporelles et amortis en conséquence.

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en des contreparties versées par les payeurs qui ne remplissent pas encore les conditions pour être comptabilisées en tant que produits. Les produits reçus des payeurs avant que la Commission n'ait pleinement rempli son obligation de prestation dans le cadre d'une opération avec contrepartie sont comptabilisés en tant que produits reportés jusqu'à ce que la Commission ait rempli son obligation de prestation.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

k) Avantages sociaux futurs

La Commission propose aux membres de son personnel des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation ou sans capitalisation, d'autres régimes à cotisations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains membres du personnel qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) du personnel actif. S'il ne reste plus de membres actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2025, la DMERCA a été évaluée à

0 an (0 an en 2024) pour le régime de retraite supplémentaire de certains membres du personnel de la Commission (RRS), à 10 ans (10 ans en 2024) pour le régime de retraite du personnel de la Commission au Japon et en Chine (plan universel), à 0 an (0 an en 2024) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2024) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2024) pour les prestations de congé de maladie.

Le personnel qui travaille au Royaume-Uni participe aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des membres du personnel. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces membres du personnel, et elles sont comptabilisées dans l'état des résultats au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

l) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

m) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les charges et les produits comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon importante. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des membres du personnel et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de prestation ont été respectées à la date des états financiers.

La durée et l'effet sur les opérations de la Commission des droits de douane imposés sur l'économie et le commerce entre les États-Unis et le Canada sont actuellement inconnus. Il n'est donc pas possible pour le moment d'estimer l'incidence financière de ces événements sur les futurs résultats des activités et sur la situation financière future de la Commission.

n) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal ou vice-présidente principale et aux échelons supérieurs.

o) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2025, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 septembre 2026, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 s'élèvent à 98,3 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 93,3 millions de dollars, un financement de 5 millions de dollars liés à la Mise à jour économique du printemps pour aider à attirer des congrès, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada. La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

(en milliers)	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Excédent de fonctionnement accumulé	18 425	7 026
Gains de réévaluation accumulés	100	1
Excédent accumulé	18 525	7 027

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Actifs en cours de développement	30 septembre 2026
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	955	1 856	61	699	533	4 104
Acquisitions	48	347	33	-	295	723
Cessions	(3)	-	-	(20)	-	(23)
Transferts	-	758	-	-	(758)	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	1 000	2 961	94	679	70	4 804
Amortissement cumulé, début de l'exercice	787	405	25	495	-	1 712
Charge d'amortissement	82	331	9	53	-	475
Cessions	(3)	-	-	(12)	-	(15)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	866	736	34	536	-	2 172
Valeur comptable nette	134	2 225	60	143	70	2 632

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Actifs en cours de développement	31 décembre 2025
Coût des immobilisations corporelles, début de l'exercice	1 076	1 096	1 858	691	-	4 721
Acquisitions	116	760	11	41	533	1 461
Cessions	(237)	-	(1 808)	(33)	-	(2 078)
Transferts	-	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de l'exercice	955	1 856	61	699	533	4 104
Amortissement cumulé, début de l'exercice	868	110	1 653	435	-	3 066
Charge d'amortissement	143	295	180	75	-	693
Cessions	(224)	-	(1 808)	(15)	-	(2 047)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	787	405	25	495	-	1 712
Valeur comptable nette	168	1 451	36	204	533	2 392

** Les actifs en cours de développement au 30 septembre 2026 comprennent 0,07 million de dollars de logiciels qui n'étaient pas encore amortis.*

7. Fonds d’attraction de congrès internationaux

Le Fonds d’attraction de congrès internationaux (FACI) a été prolongé jusqu’en 2028 grâce au financement annoncé dans la Mise à jour économique du printemps 2026. Le financement prévoit l’octroi de 15 000 000 $ pour la période de 2026 à 2028-2029, qui serviront à organiser des événements d’affaires internationaux d’envergure en soutenant les organismes de marketing de destination (OMD) tout au long du processus de candidature, le financement servant de catalyseur à l’étape finale de la prise de décision.

L’octroi d’un financement sous forme de subventions dans le cadre du programme est assujetti à des critères d’admissibilité et d’autorisation précis qui déterminent le moment de la comptabilisation des dépenses.

1. L’OMD doit répondre aux critères d’admissibilité établis par la Commission pour recevoir le financement.
2. Le transfert à l’OMD doit être autorisé par la Commission à la date des états financiers.

En date de septembre 2026, la Commission a comptabilisé des dépenses de programme combinées de 14 297 000 $ au titre des Événements d’affaires, qui sont présentées au poste Marketing et ventes de l’état des résultats.